

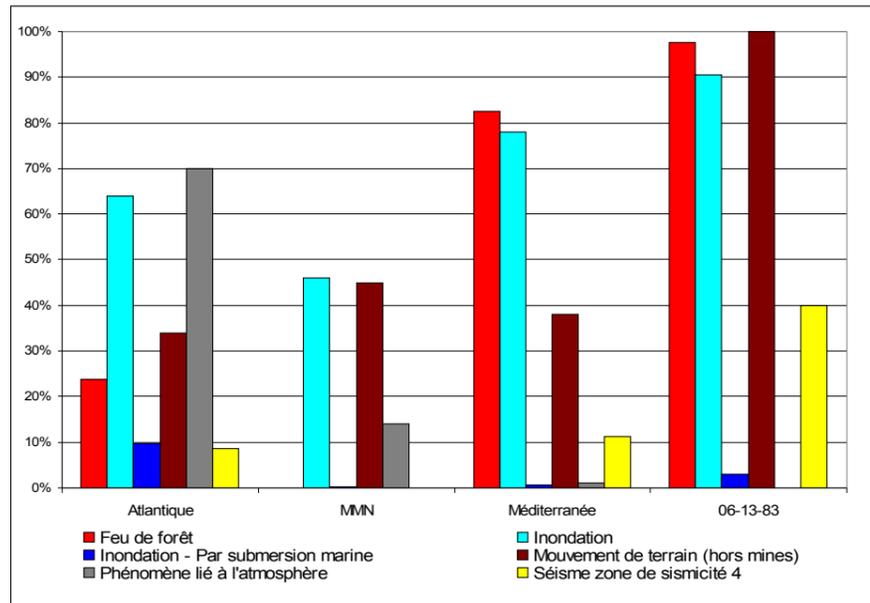
Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

**Des territoires massivement soumis à une diversité de risques naturels**

Les aléas naturels sont directement liés au contexte géo-morphologique et aux conditions climatiques.

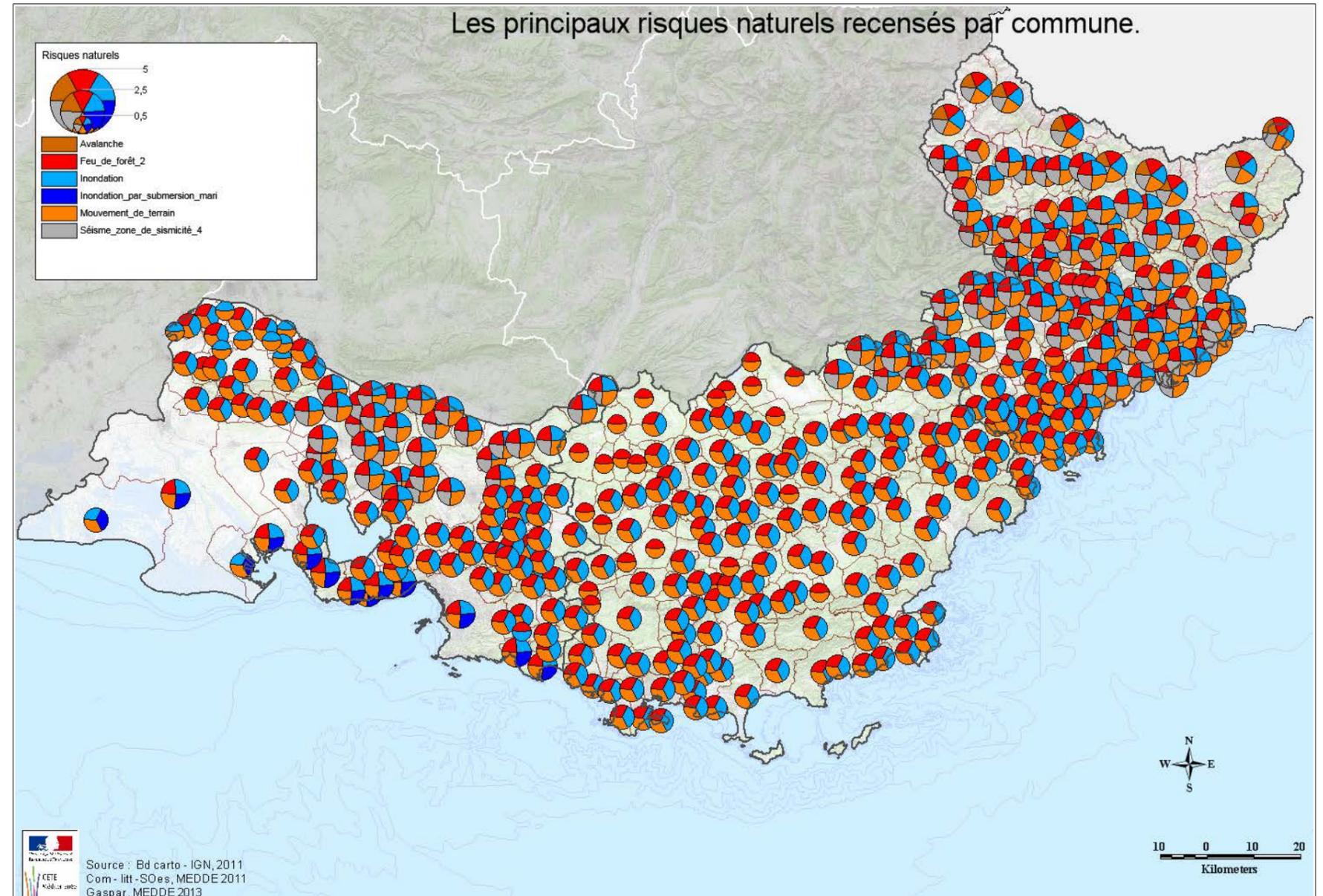
Des étés chauds et secs, des hivers doux et humides avec des intersaisons contrastées pouvant être marquées par des phénomènes météorologiques brutaux expliquent notamment que la façade méditerranéenne soit davantage concernée par les inondations et les feux de forêts que les autres façades métropolitaines. Cette tendance est encore plus marquée pour les trois départements littoraux de PACA. Les caractéristiques géologiques et le relief des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes Maritimes les rendent en outre très largement exposés aux risques sismiques et mouvements de terrain.



Fréquence des principaux risques recensés par commune à l'échelle des façades de France métropolitaine et des départements littoraux de PACA. Source MEDDE, extraction Gaspar 2013.

En revanche, malgré la violence des vents de secteur Nord-Nord Ouest ou Sud-Sud Ouest qui peuvent souffler en rafales, les configurations de la côte, du plateau continental et le caractère semi-fermé de la Méditerranée, rendent ces trois départements plutôt moins exposés aux phénomènes de submersion marine que les départements de la façade atlantique notamment.

Aussi, globalement, les trois départements littoraux de PACA concentrent en moyenne 4,1 risques naturels différents par commune contre 3,8 pour la façade Atlantique et 2,2 pour celle de Manche-Mer du Nord et 3 pour la méditerranée. Par ailleurs, les communes littorales se trouvent exposées en moyenne à une plus grande diversité d'aléas que les communes rétro-littorales du fait notamment de la présence de risques exclusivement littoraux.



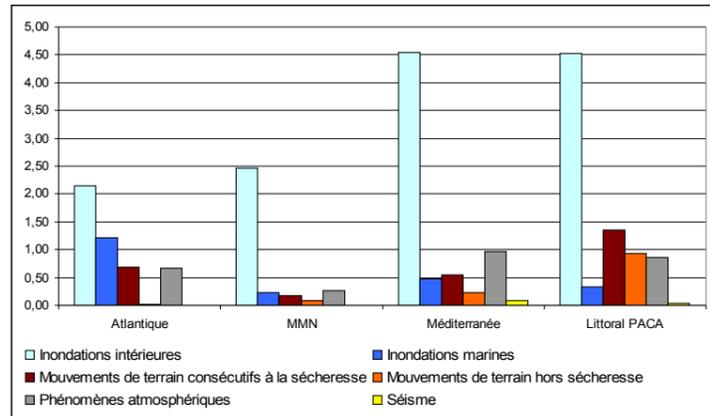
Nombre moyen par commune des risques majeurs recensés pour les départements littoraux de la région PACA. MEDDE, Gaspar 2013.

	06	06-littoral	06-rétrolittoral	13	13-littoral	13-rétrolittoral	83	83-littoral	83-rétrolittoral
Avalanche	0,06	0,00	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Feu de forêt	1,00	1,00	1,00	0,92	0,91	0,92	1,00	1,00	1,00
Inondation	0,88	1,00	0,86	1,00	1,00	1,00	0,86	1,00	0,83
Submersion marine	0,00	0,00	0,00	0,11	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Mouvement de terrain	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Séisme zone 4	0,82	0,69	0,83	0,27	0,00	0,33	0,05	0,00	0,06
<b>Total</b>	<b>3,76</b>	<b>3,69</b>	<b>3,75</b>	<b>3,30</b>	<b>3,50</b>	<b>3,25</b>	<b>2,91</b>	<b>3,00</b>	<b>2,89</b>

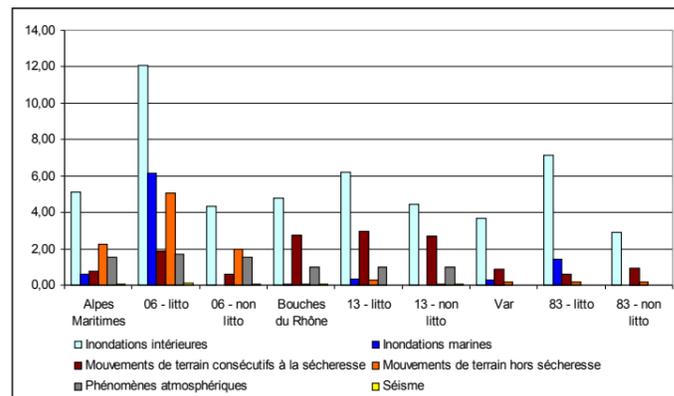
Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

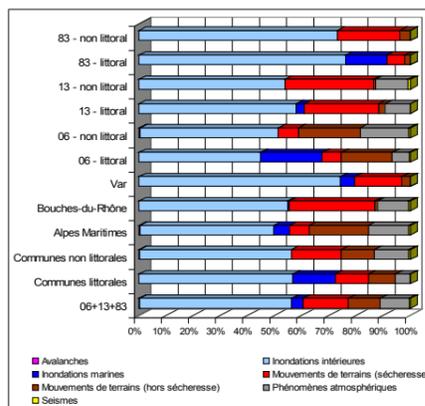
Si on considère le nombre moyen d'arrêtés de catastrophes naturelles comme un indicateur pertinent de « réalisation » de ces risques, alors on dresse le constat de départements littoraux en PACA nettement plus concernés que les autres départements de façades métropolitaines par les épisodes d'inondations et de mouvements de terrain.



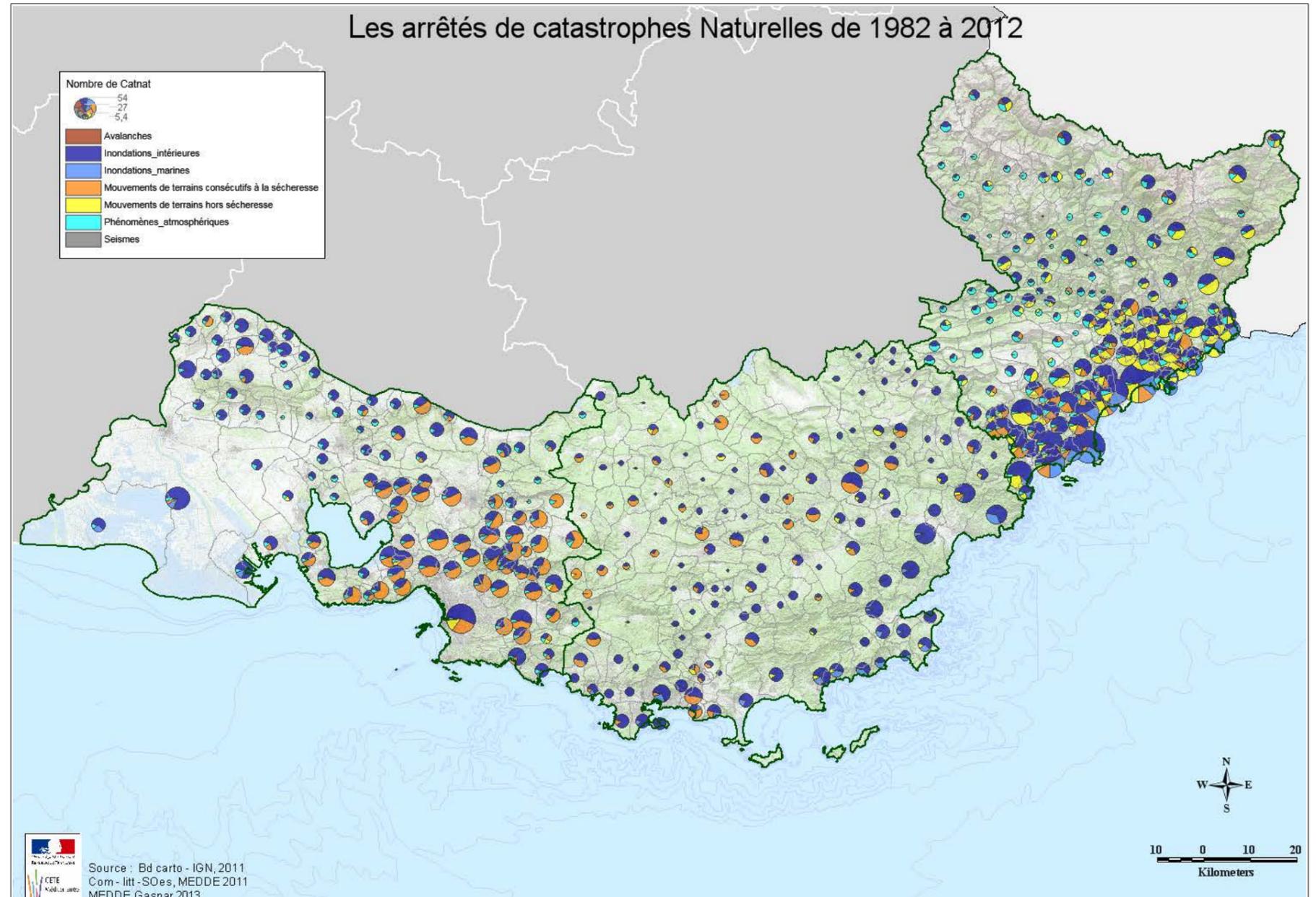
Nombre moyen d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune des façades littorales de France métropolitaine. Source MEDDE, Gaspar 2013.



Nombre moyen d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune des Départements littoraux de la région PACA. Source MEDDE, Gaspar 2013



Part des différents arrêtés de Catnat par commune des départements littoraux de PACA de 1982 à 2012. Source : MEDDE Gaspar, juillet 2013



Par ailleurs, l'analyse de la localisation des arrêtés de catastrophes naturelles montre que les communes littorales, dans chacun des trois départements, sont davantage soumises à des phénomènes catastrophiques que le reste des communes de ces départements. Ceci s'explique notamment par la concentration d'enjeux plus importants sur ces communes littorales. En particulier, le littoral des Alpes Maritimes fait l'objet de nombreux arrêtés de catastrophes naturelles en matière d'inondations et de mouvements de terrain.

Volet 1 : État des lieux

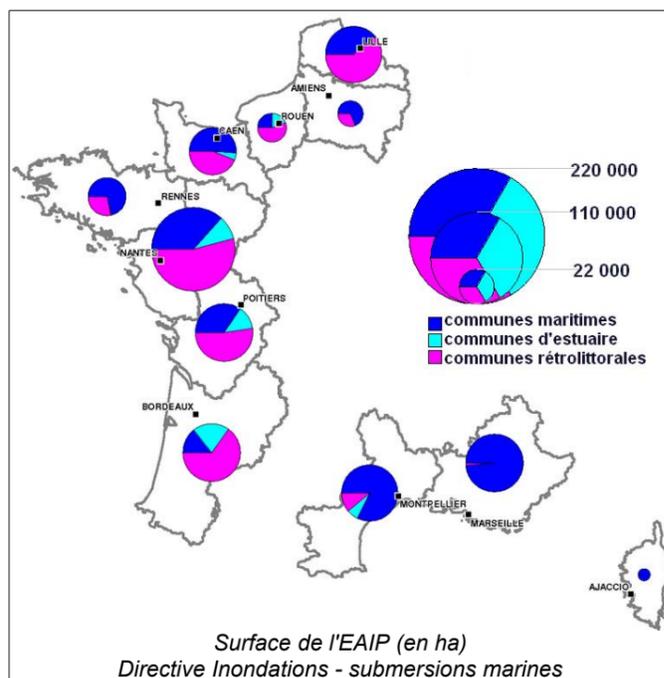
Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

**Des territoires littoraux fortement soumis aux risques d'inondations**

**Deux aléas inondations pouvant se combiner**

L'analyse du relief (zones basses) et les conditions hydrographiques permettent de caractériser l'aléa à travers une Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles dite « débordement de cours d'eau » (EAIPce) et « submersion marine » (EAIPsm).

L'EAIPsm couvre 9400 km<sup>2</sup> à l'échelle métropolitaine, 2100 km<sup>2</sup> (hors Corse) en Méditerranée (soit 23%) et 1115 km<sup>2</sup> pour les trois départements littoraux de PACA dont 1077 km<sup>2</sup> pour les Bouches du Rhône.

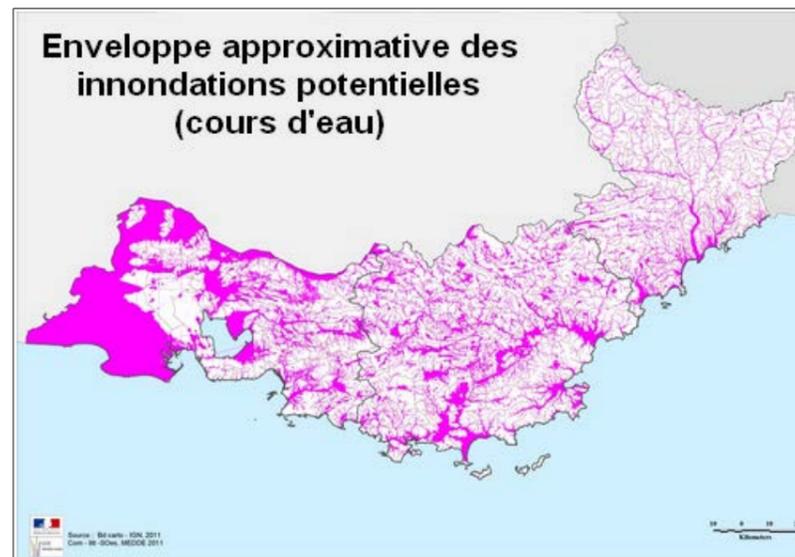
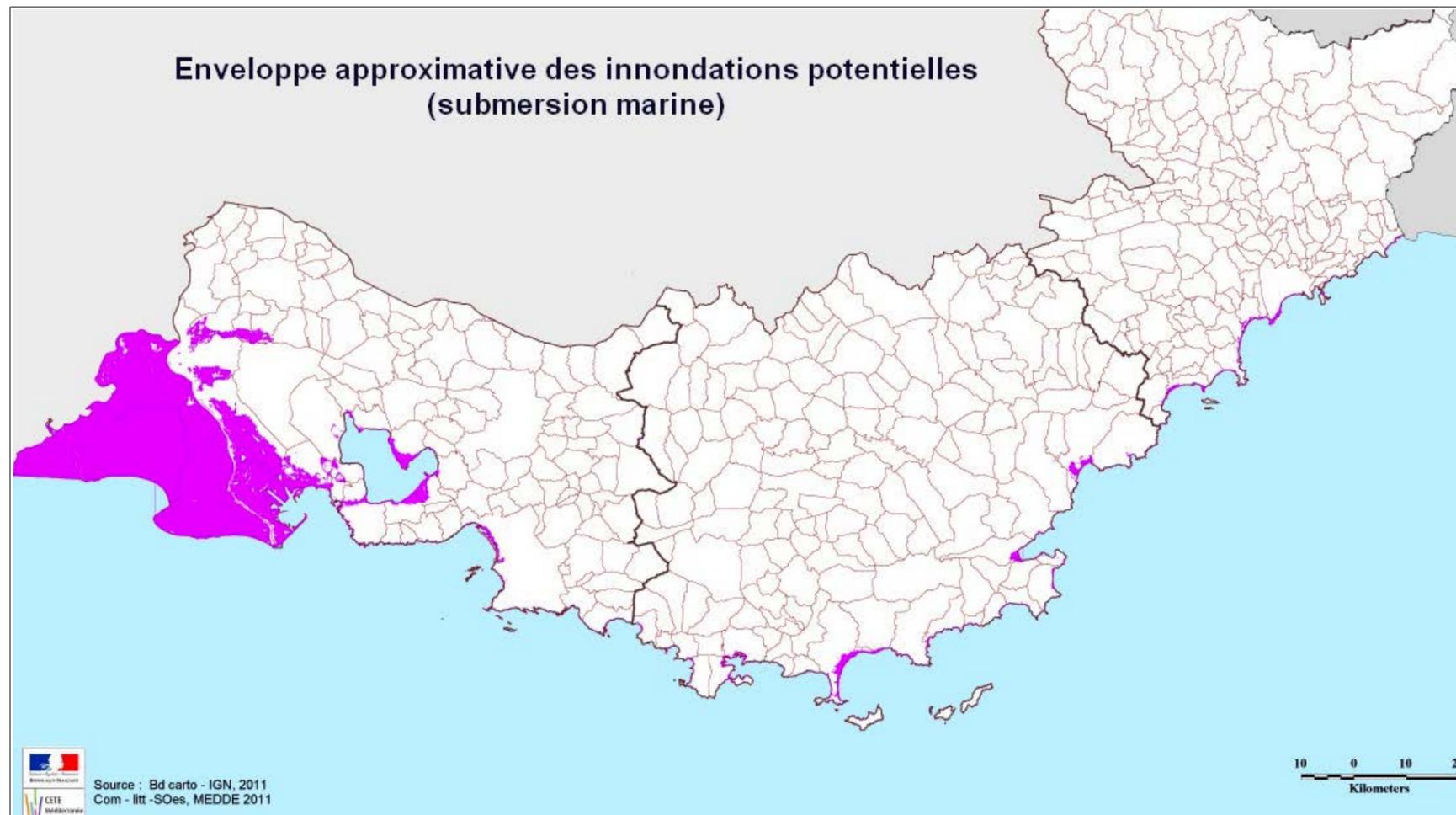


En métropole, l'EAIPsm couvre près de 40% en moyenne de la surface des communes littorales.

En PACA, les zones potentiellement submersibles sont très majoritairement situées en Camargue, sur le pourtour de l'Étang de Berre et la commune de Marseille pour les Bouches du Rhône. Pour le Var, l'embouchure de l'Argens et les communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères, Fréjus, Saint-Raphaël. Pour les Alpes Maritimes, les communes de Cannes, Cagnes et Antibes.

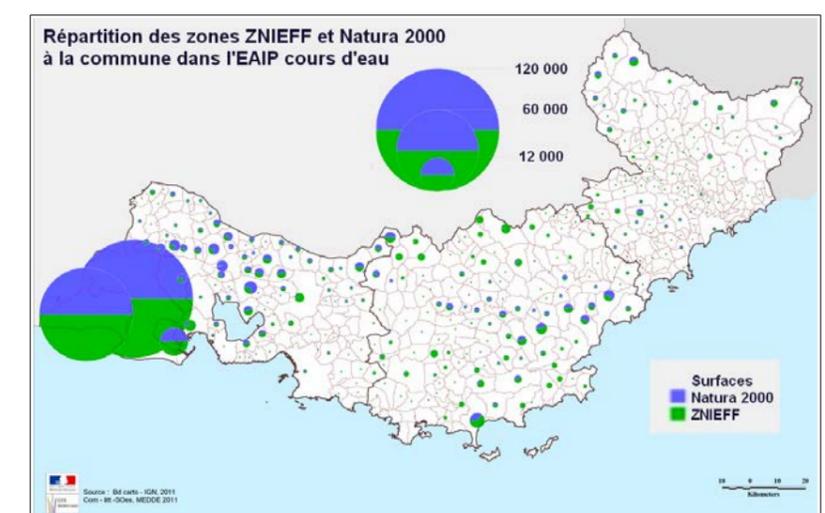
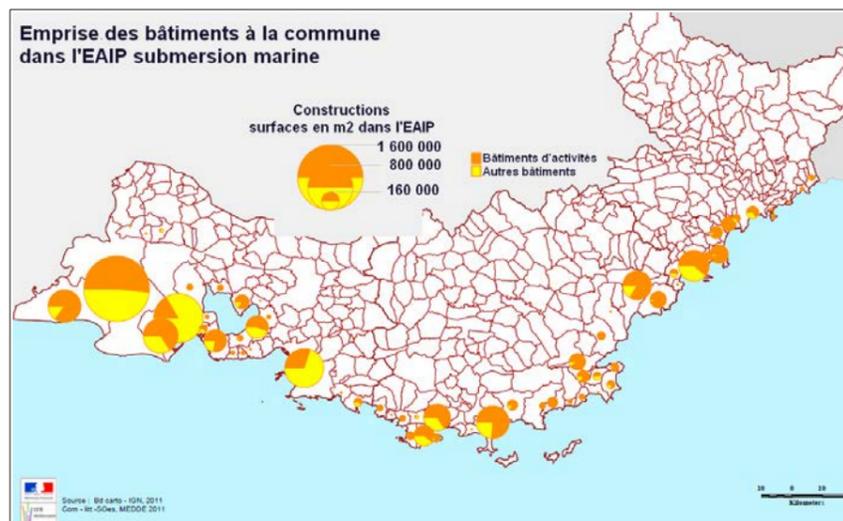
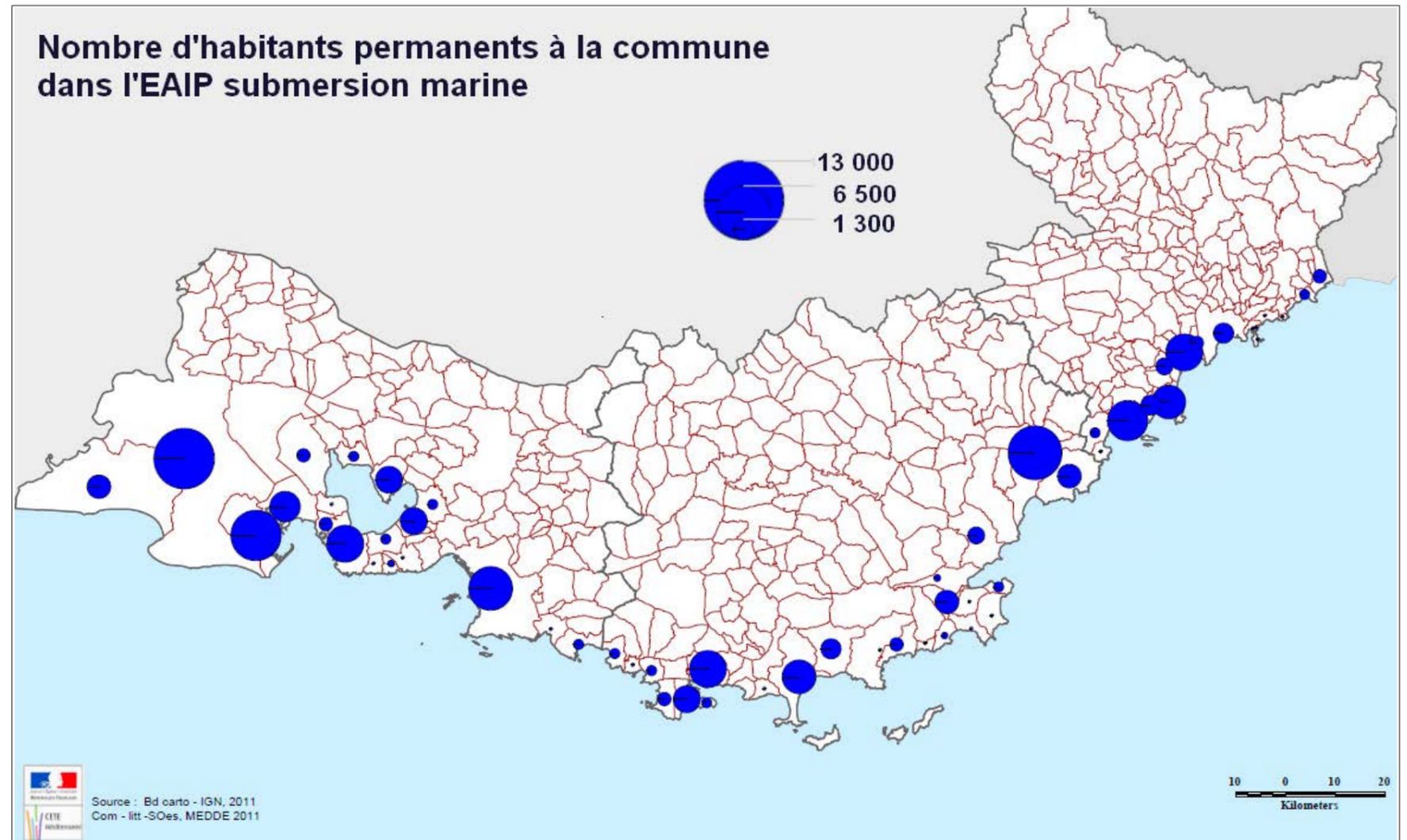
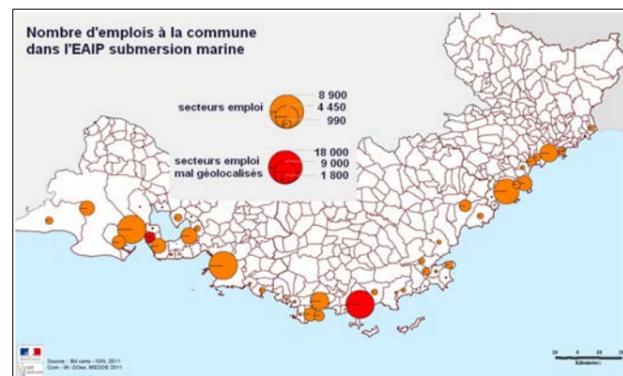
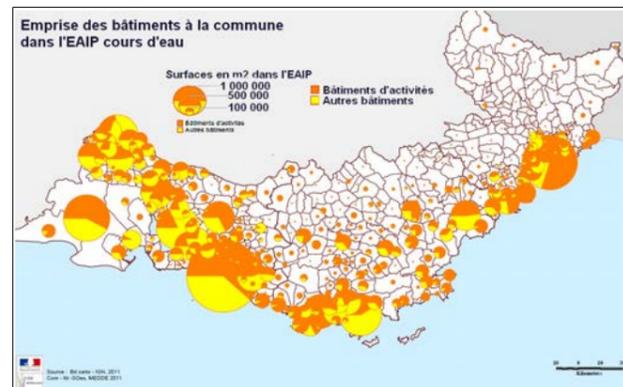
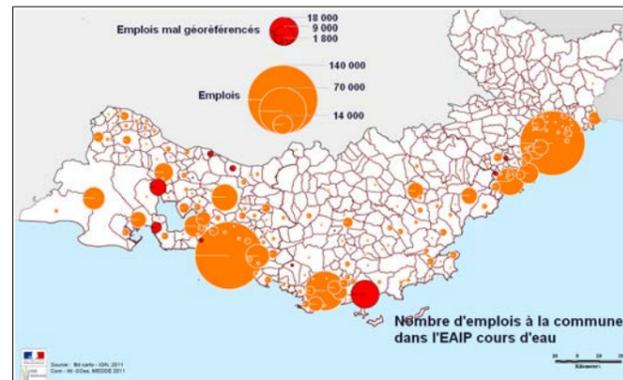
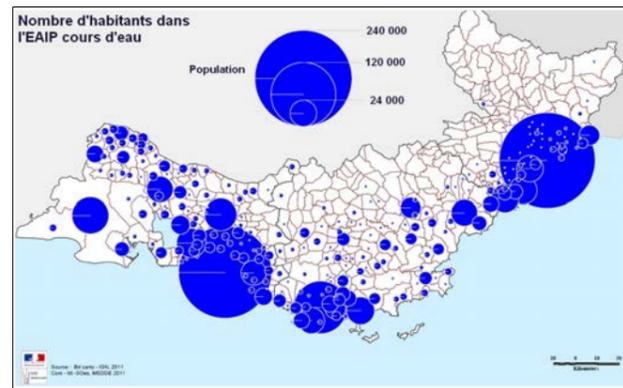
En outre, l'EAIPce concerne une part significative du territoire des 3 départements littoraux de PACA soit 3511 km<sup>2</sup> dont 2250 km<sup>2</sup> (44%) pour les Bouches-du-Rhône, 980 km<sup>2</sup> (16%) pour le Var et 287 km<sup>2</sup> (7%) pour les Alpes Maritimes. À l'exception notable des zones inondables situées dans la vallée de la Durance, les zones inondables par débordement de cours d'eau sont situées, pour une grande part, sur le territoire de communes littorales, tout particulièrement aux embouchures du Rhône, de la Touloubre, de l'Arc, de l'Huvaune, du Gapeau, de la Giscle, de l'Argens, de la Siagne, du Var et du Paillon.

Ainsi, les zones potentiellement submersibles par débordement des cours d'eau se répartissent de la manière suivante :



Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques



Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Au regard de l'occupation et des activités humaines, les enjeux associés aux phénomènes d'inondations, par submersion et plus encore par débordement, apparaissent considérables à l'échelle des 3 départements littoraux de PACA :

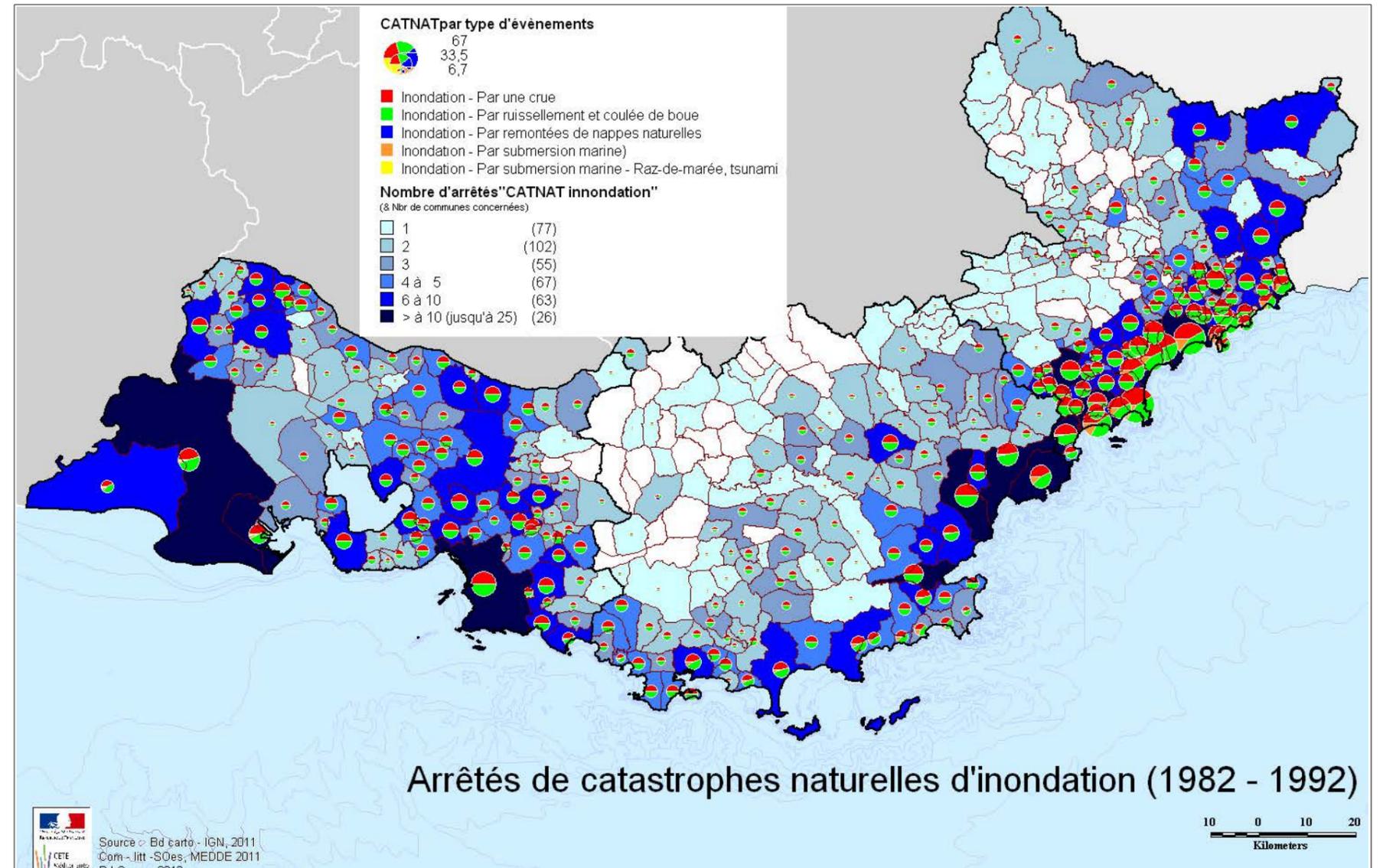
► une *population* d'1 435 352 individus dans l'EAIpce dont 402 603 pour les Alpes Maritimes, 637 860 pour les Bouches-du-Rhône et 394 889 pour le Var. Pour l'EAIpSm, c'est 106 170 individus avec 23 758 pour les Alpes-maritimes, 47 690 pour les Bouches-du-Rhône et 34 722 pour le Var.

► Des *emplois* au nombre de 771 165 dans l'EAIpce dont 248 503 pour les Alpes-maritimes, 345 840 pour les Bouches-du-Rhône et 176 822 pour le Var. Pour l'EAIpSm c'est 67 073 emplois dont 19 301 pour les Alpes-maritimes, 32 964 pour les Bouches-du-Rhône et 14 808 pour le Var.

► Des *surfaces bâties* de 101 km<sup>2</sup> dans l'EAIpce dont 41,6km<sup>2</sup> de bâtiments d'activités. Pour l'EAIpSm, c'est 8,5 km<sup>2</sup> dont 3,4 km<sup>2</sup> de bâtiments d'activités.

► Des *espaces naturels patrimoniaux* avec les ZNIEFF et les zones classées Natura2000. C'est dans les Bouches du Rhône que plus de 50 % des surfaces de l'EAIpce et presque 90 % de l'EAIpSm se situent ces territoires à savoir 1214km<sup>2</sup> zone Natura2000 et 1158 km<sup>2</sup> ZNIEFF dans l'EAIpce et 941 km<sup>2</sup> zone Natura2000 et 937 km<sup>2</sup> ZNIEFF dans l'EAIpSm.

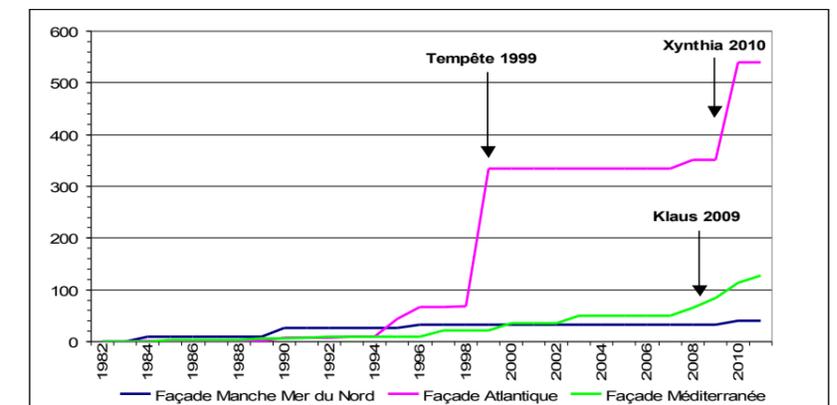
	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Total	06-litto	06-rétrolitto	13-litto	13-rétrolitto	83-litto	83-rétrolitto
S_EAIpce	7%	<b>44%</b>	16%	<b>22,6%</b>	26%	5%	<b>44%</b>	31%	20%	15%
S_EAIpSm	0,2%	<b>21,1%</b>	0,5%	<b>7,2%</b>						
pop EAIpce	38%	33%	40%	<b>36%</b>	<b>51%</b>	11%	30%	38%	43%	37%
pop EAIpSm	2,2%	2,5%	<b>3,5%</b>	<b>2,7%</b>						
emploi EAIpce	60%	46%	51%	<b>51%</b>	<b>71%</b>	32%	44%	49%	51%	51%
emploi EAIpSm	4,7%	4,4%	4,3%	<b>4,4%</b>						
S_bât tot EAIpce	6%	2%	3%	<b>2,9%</b>	<b>16%</b>	2%	2%	4%	7%	2%
S_bât tot EAIpSm	<b>11,1%</b>	0,5%	8,2%	<b>0,8%</b>						
S_bât act rdc EAIpce	1,6%	1,2%	1,0%	<b>1,2%</b>	<b>3,5%</b>	1,0%	0,8%	1,8%	2,5%	0,5%
S_bât act rdc EAIpSm	<b>2,6%</b>	0,2%	1,7%	<b>0,3%</b>						
S_n2000 EAIpce	24%	54%	15%	<b>40,8%</b>	7%	29%	<b>75%</b>	23%	17%	14%
S_n2000 EAIpSm	4,4%	<b>87,3%</b>	17,1%	<b>84,9%</b>						
S_znieff EAIpce	49%	52%	32%	<b>46%</b>	7%	62%	<b>77%</b>	15%	29%	33%
S_znieff EAIpSm	3,1%	<b>87,0%</b>	25,6%	<b>84,7%</b>						



Arrêtés de catastrophes naturelles d'inondation (1982 - 1992)

Des épisodes d'inondations particulièrement fréquents dans les Alpes Maritimes

À l'échelle nationale, le nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles consécutifs à une submersion marine a bondi sur la façade Atlantique à deux reprises, en 1999 et 2010. La façade Méditerranée connaît une recrudescence de ces phénomènes depuis le milieu des années 1990, principalement sur la côte languedocienne, qui a été frappée particulièrement par la tempête Klaus en 2009.

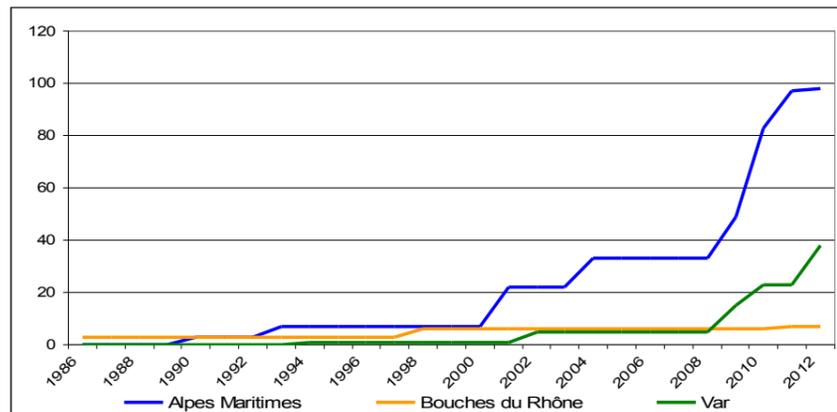


Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles Submersion depuis 1982  
Source MEDDE, Gaspar 2013

Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

En ce qui concerne PACA, on notera que, depuis 1982, la quasi-totalité des communes littorales des Alpes Maritimes ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophes pour cause de submersion marine. Ces mêmes communes concentrent par ailleurs un nombre très important d'arrêtés de catastrophes consécutifs à des débordements de cours d'eau.

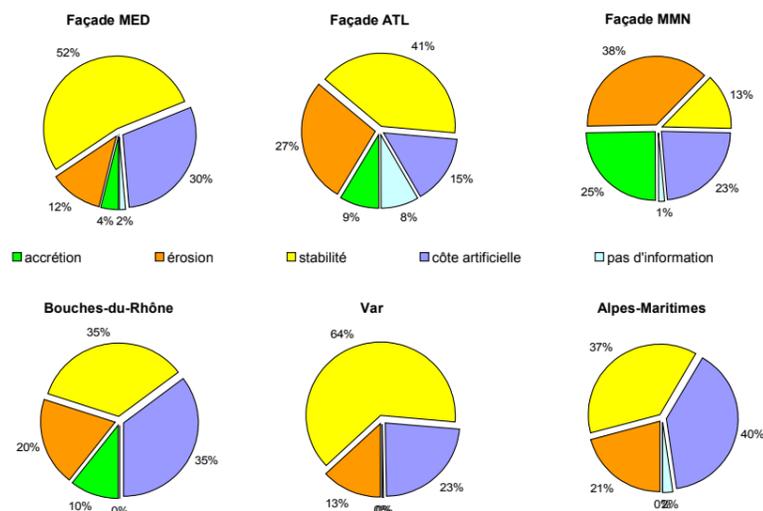


Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles Submersion depuis 1982 dans les départements littoraux de PACA Source MEDDE, Gaspar 2013.

L'érosion côtière

Un quart du littoral métropolitain (24%) recule sous l'action de la mer ; un dixième est en extension tandis que 40% est stable. Par ailleurs, 17% du linéaire côtier est artificialisé (quais, enrochements, digues...) et par conséquent fixé. La façade Manche Mer du Nord est de très loin la plus touchée par le phénomène de recul des côtes (38% du linéaire côtier recule).

En ce qui concerne les trois départements littoraux de PACA, l'érosion concerne en moyenne 17% du linéaire côtier, l'accrétion 4% (exclusivement en Camargue), le reste étant stable (48%) ou artificialisé (31%).



Le phénomène d'érosion est très variable et très localisé en raison de l'hétérogénéité des types de côtes rencontrés : falaises, calanques, cap rocheux, baies sableuses...

La Camargue est un secteur à fortes dynamiques sédimentaires avec des situations contrastées même si la tendance globale est au recul (2ha/an/km). Le risque de submersion marine est bien connu sur ce territoire, Claude Vella, chercheur à l'université de Provence et au Cerege (Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement), dont les travaux portent sur les littoraux et les deltas : «L'érosion des côtes est avant tout générée par le déficit en apports de sable et l'absence de mobilité des embouchures désormais fixées».

Le Golfe de Fos présente une dynamique plus faible qu'en Camargue, le risque de submersion marine est toujours présent. Cependant, la mise en place de nombreux aménagements depuis les années 50' notamment le complexe industrialo-portuaire, a considérablement modifié la morphologie de la zone et a induit une stabilité de la côte.

La côte bleue, première côte rocheuse de Provence en venant du Golfe du Lion, le massif des calanques et la côte rocheuse de Cassis et de La Ciotat sont fortement soumis aux risques d'instabilités des falaises, sans que ces phénomènes soient principalement liés à une action directe de la mer.

La morphologie côtière du département du Var est relativement hétérogène avec 56% de côtes rocheuses (essentiellement cristalline) avec des secteurs également sensibles au risque de recul de falaises, 20% de côtes basses meubles relativement stables et 24% de côtes artificialisées.

Dans les Alpes Maritimes, l'érosion est principalement concentrée sur les plages artificielles gagnées sur la mer depuis 1950 du fait des aménagements urbains (par exemple les protections longitudinales des hauts de plages) et portuaires et les apports naturels qui ont nettement diminué à cause de l'endiguement et de l'aménagement des cours d'eau comme le Var.

Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

L'analyse de l'occupation du sol dans la bande des 250m située en arrière des côtes en recul permet de préciser les enjeux associés au phénomène (source : CORINE LAND COVER):

- ▶ dans les Alpes Maritimes, une majorité d'espaces urbanisés (environ 590ha), des espaces industriels et commerciaux (110ha) et des espaces naturels (environ 150ha). Les enjeux sont donc principalement économiques,
- ▶ dans le Var, les espaces urbanisés sont également très importants (880 ha) et les espaces industriels et commerciaux moindre (50ha) et des espaces naturels (320ha) : les enjeux sont donc principalement économiques,
- ▶ dans les Bouches-du-Rhône, Les espaces urbanisés à moins de 250m des côtes reculant sont moins importants (340ha de surface urbanisées et 90ha de surface industrielles et commerciales) que les milieux naturels (1500ha), représentés essentiellement par la Camargue) : les enjeux sont donc principalement d'ordre écologique.

**Un risque incendie de forêt très prégnant**

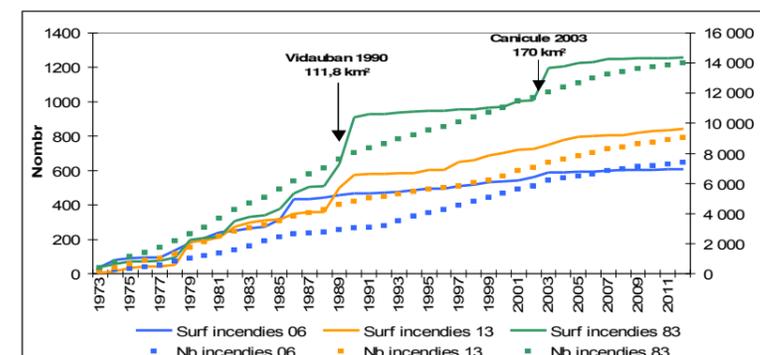
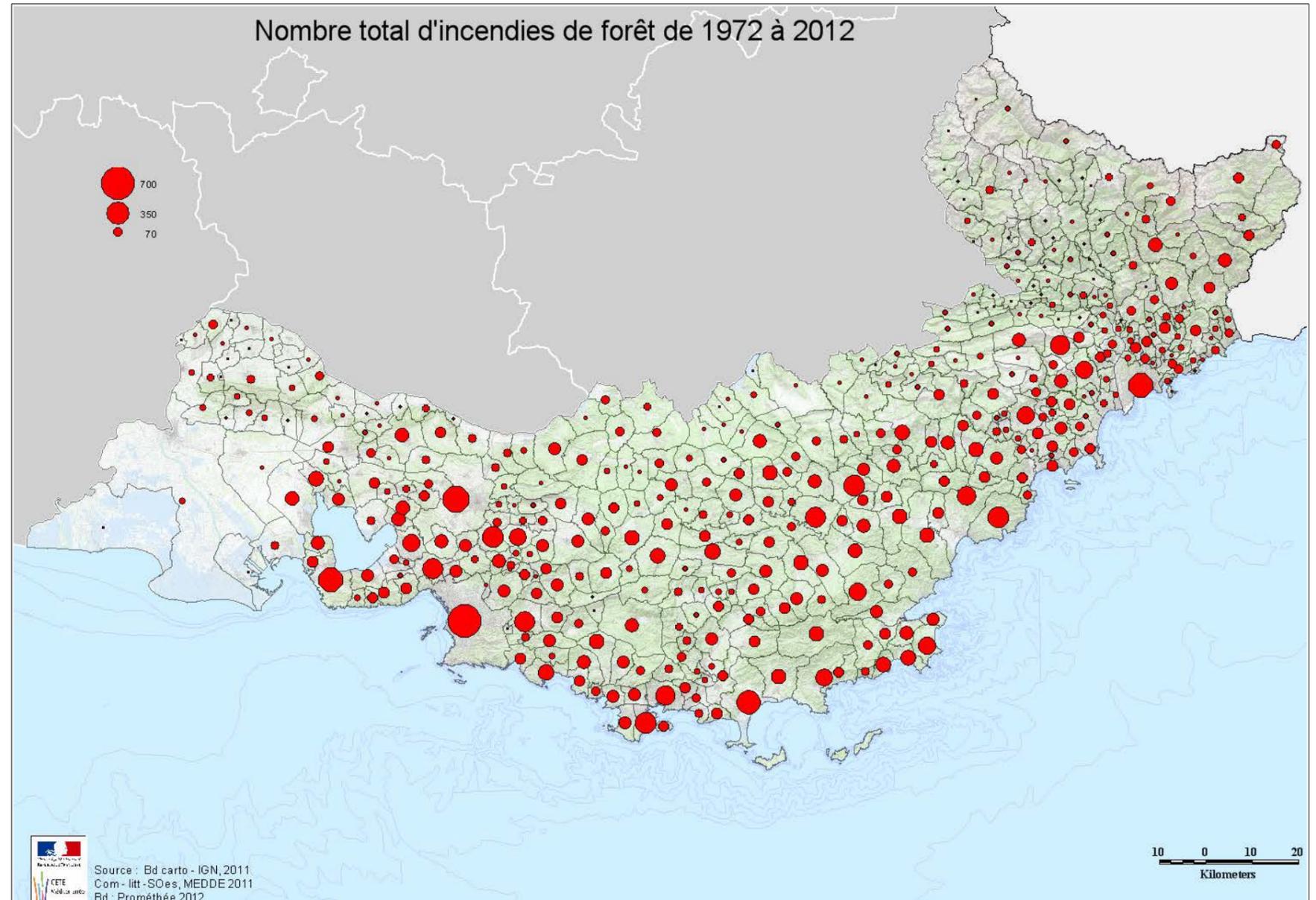
En France métropolitaine, les surfaces des zones combustibles se sont accrues de 20% entre 1975 et 2007<sup>1</sup> notamment en raison du phénomène de déprise agricole. Dans le Sud-Est, cette progression est encore plus prononcée et le taux de boisement atteints 44% contre 29% pour la France métropolitaine. Les départements du Var et des Alpes Maritimes ont même un taux de boisement supérieur à 50%.

Près de 3/4 des départs de feu de forêt se situent dans le sud de la France.

Ce sont les départements de la Haute Corse et du Var qui sont les plus fréquemment touchés depuis 1973 (début du recensement dans la base de données Prométhée en région méditerranéenne).

L'importance et la fréquence des phénomènes s'explique par :

- le climat méditerranéen : sec et chaud en été,
- la végétation adaptée à ces conditions : faible teneur en eau et essence pyrophile,
- le vent, notamment la Tramontane et le Mistral dans les Bouches-du-Rhône,
- une topographie « tourmentée » et des massifs isolés difficiles d'accès,
- la proximité de l'homme avec les milieux naturels et la déprise agricole.



Nombre et surface cumulée d'incendies de forêt dans les départements littoraux de la région PACA depuis 1973. Source Prométhée 2013.

Les événements les plus marquants au niveau régional sont :

- ▶ 1989 : le feu affecte gravement le paysage emblématique de la Sainte Victoire,
- ▶ 1990 : le massif des calanques est touché par un incendie, mais surtout l'incendie de Vidauban dans le Var détruit à lui seul 11 180 ha de forêt,
- ▶ 2003 : un des pires étés qu'a connus la région PACA depuis 1973 sur le front des incendies de forêts, avec la destruction de 24 000 ha, dont 17 000 ha dans le massif des Maures.

1 « Le risque de feu de forêt en France » CGDD 2011

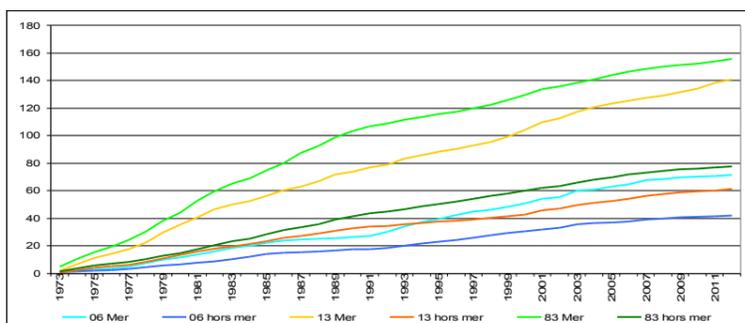
Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

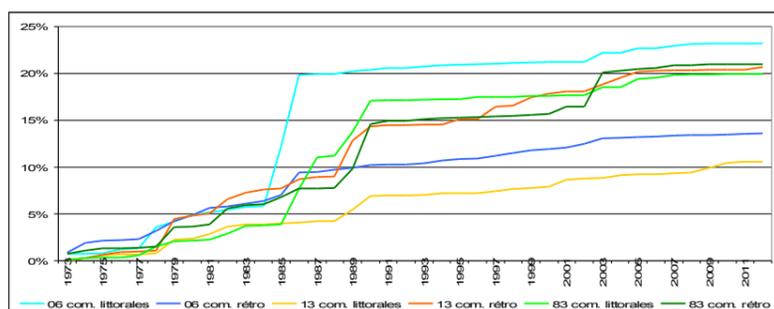
En presque 40 ans, la quasi-totalité (99%) des communes des trois départements littoraux de PACA a été touchée par un incendie de forêt. La surface incendiée pendant cette période représente 18% de la surface de ces trois départements (sachant que certains espaces ont brûlé plusieurs fois).

Le nombre d'incendies et la surface incendiée dans le département du Var sont presque 2 fois plus élevés que dans le département des Alpes Maritimes et 1,5 fois plus élevé que dans le département des Bouches-du-Rhône.

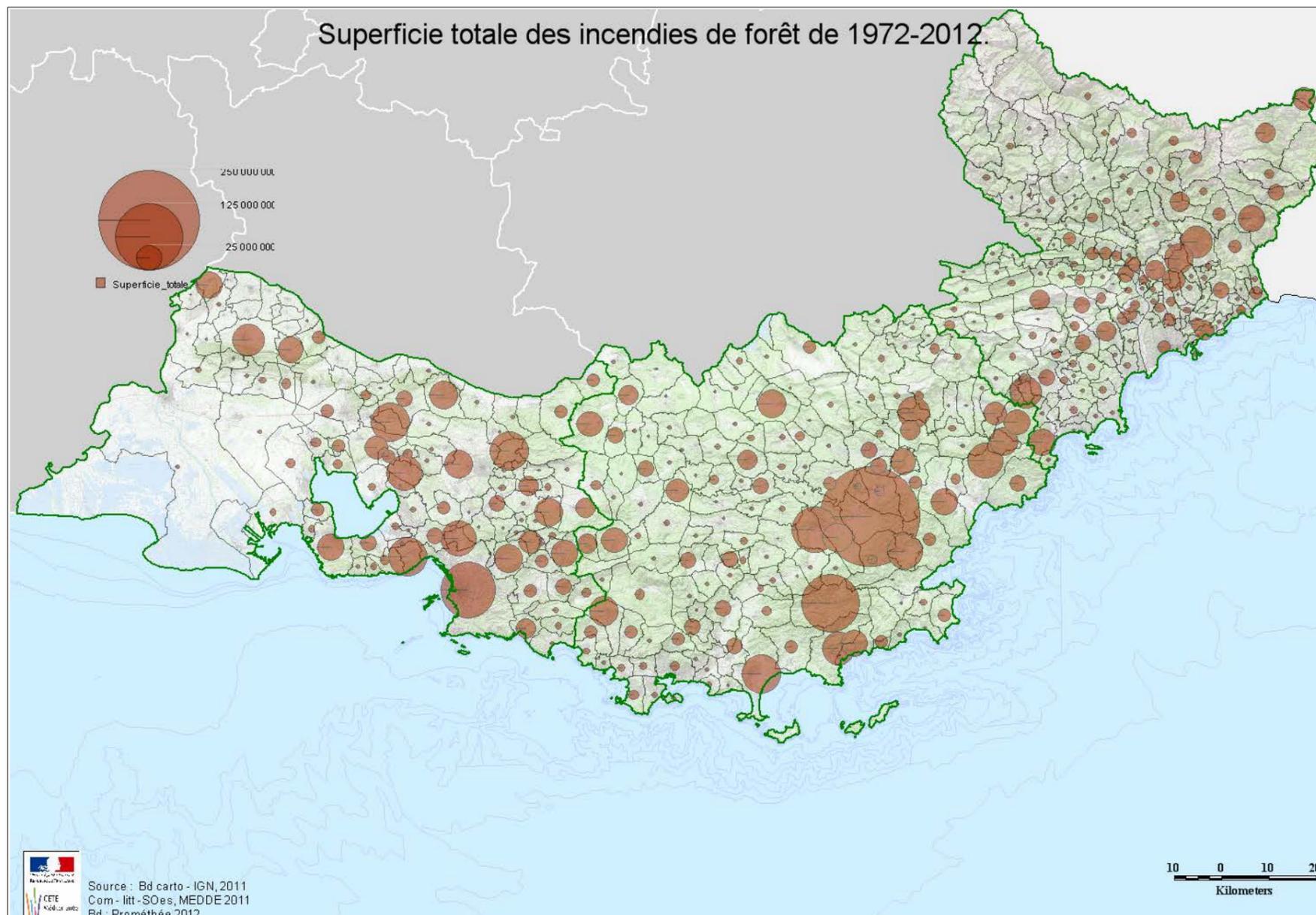
Par ailleurs, la fréquence des phénomènes est systématiquement plus forte pour les communes littorales que pour les communes rétro-littorales. Cette fréquence est pratiquement 2 fois plus forte sur les communes littorales de chacun de ces trois départements. On peut trouver une explication du phénomène dans la fréquentation humaine accrue des massifs forestiers proches du littoral, principale source des départs de feux.



Nombre moyen d'incendies de forêt par commune des départements littoraux de PACA depuis 1973. Source Prométhée 2013.



Rapport entre surfaces cumulées de forêt incendiées et surface totale par commune depuis 1973. Source Prométhée 2013.



En revanche, la superficie de chaque incendie de forêt est en moyenne moins importante sur les communes littorales que sur les communes rétro-littorales.

Ceci s'explique notamment par un fractionnement plus important des espaces boisés et par des capacités de surveillance et d'intervention plus fortes dans les secteurs anthropisés.

Ainsi, la part de surface incendiée par rapport à la superficie communale présente un profil différent d'un département à l'autre :

- ▶ dans le Var, cette part est identique pour les communes littorales et rétro-littorales (autour de 20%),
- ▶ dans les Bouches-du-Rhône, cette part est plus importante pour les communes rétro-littorales (20%) que pour les communes littorales (10%),
- ▶ dans les Alpes-Maritimes, les communes littorales ont, en proportion, davantage brûlé que les communes rétro-littorales (23% contre 14%).

**Volet 1 : État des lieux**

**Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques**

Quoi qu'il en soit, les surfaces incendiées annuelles ont diminué depuis les années 90', excepté l'année 2003, qui en raison de conditions météorologiques exceptionnelles ont favorisé les départs de feux.

**La base des avions bombardiers d'eau de Marignane**

Les avions bombardiers d'eau sont un moyen de soutien essentiel à la préservation des massifs du Grand Sud Est contre les conséquences ravageuses des incendies.

► Zones d'écopages en PACA et rayons d'actions des bombardiers d'eau :

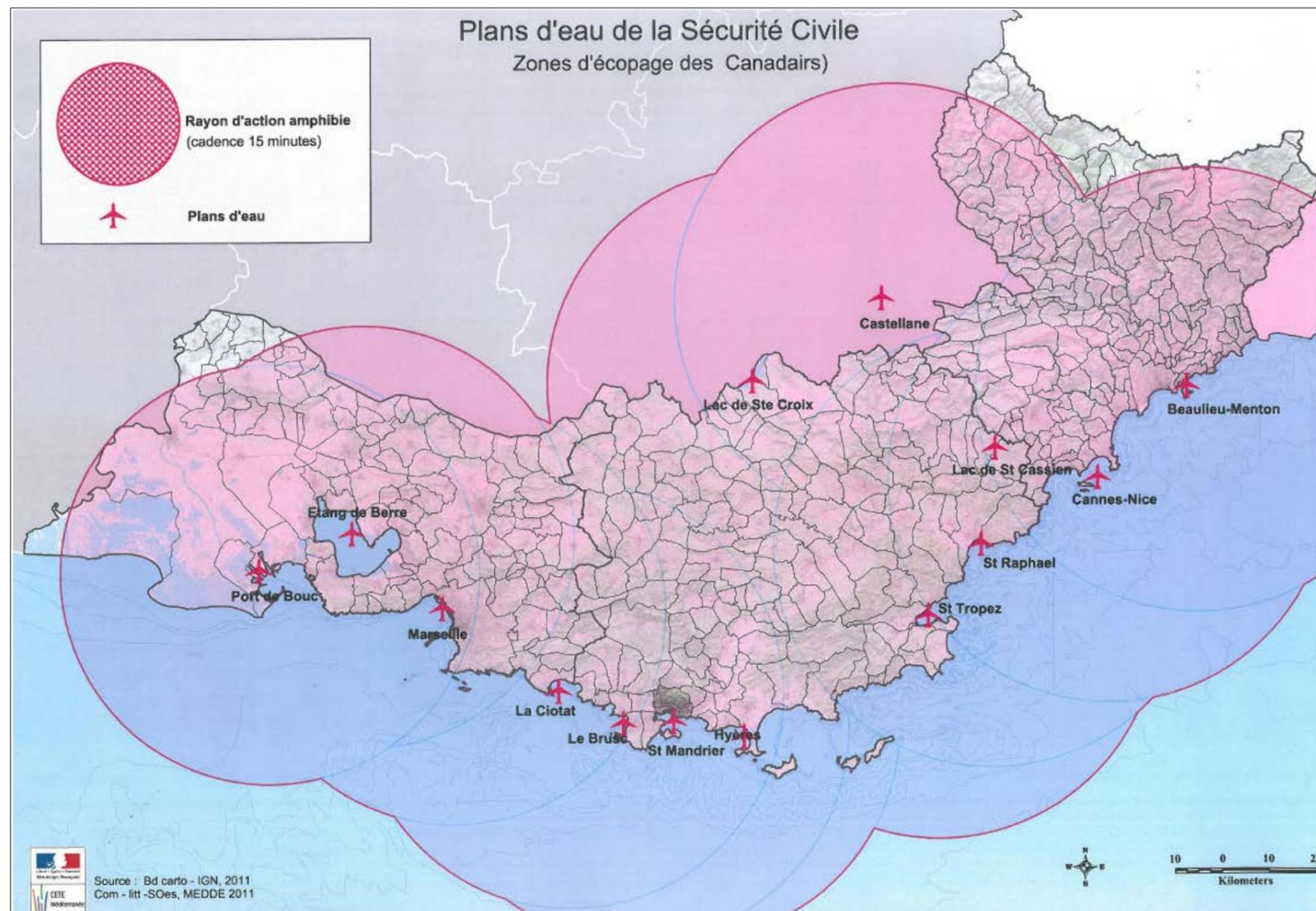
Les avions qui composent la flotte, essentiellement des « Canadairs », sont basés à Marignane, d'où ils rayonnent pour éteindre les incendies. À chaque rotation, ils rejoignent une zone d'écopage, spécifiquement prévue en mer, pour procéder au remplissage de leur réservoir d'eau.

**Des enjeux essentiels pour les 3 départements**

Les enjeux des incendies sont premièrement humains compte tenu des victimes potentielles, notamment au sein des services de secours qui payent le plus lourd tribut. Les enjeux humains sont d'autant plus importants, que les incendies surviennent au plus fort de la fréquentation touristique estivale.

Les enjeux environnementaux sont également très importants compte tenu de la destruction d'habitats et d'espèces déjà fortement fragilisés par les pressions d'origines anthropiques et notamment la fragmentation des milieux. Par ailleurs, la destruction de la couverture végétale entraîne une aggravation du phénomène d'érosion des sols.

Enfin la destruction de massifs, dont certains sont particulièrement emblématiques pour la région, peut avoir des conséquences significatives en terme d'attractivité et de fréquentation touristique. Les enjeux économiques sont donc également considérables.



### Des plans de prévention des risques naturels

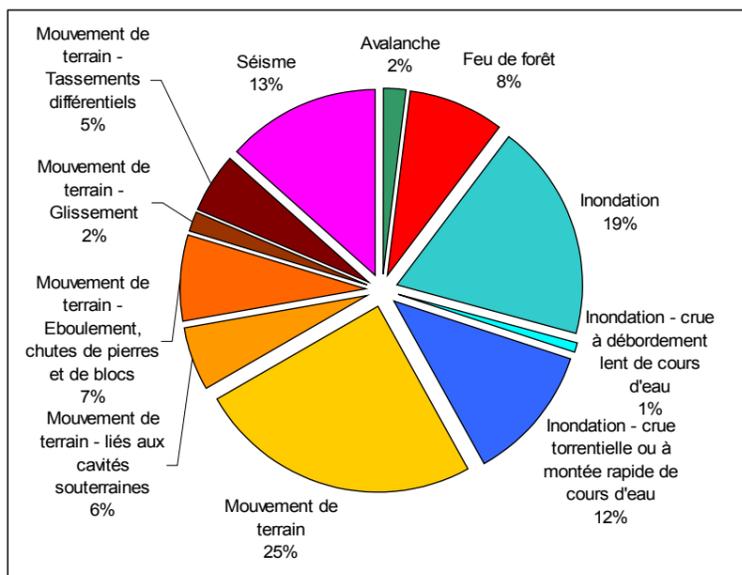
Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est la traduction de la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.

La façade méditerranéenne se distingue par un fort taux de communes comportant au moins un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)<sup>2</sup>.

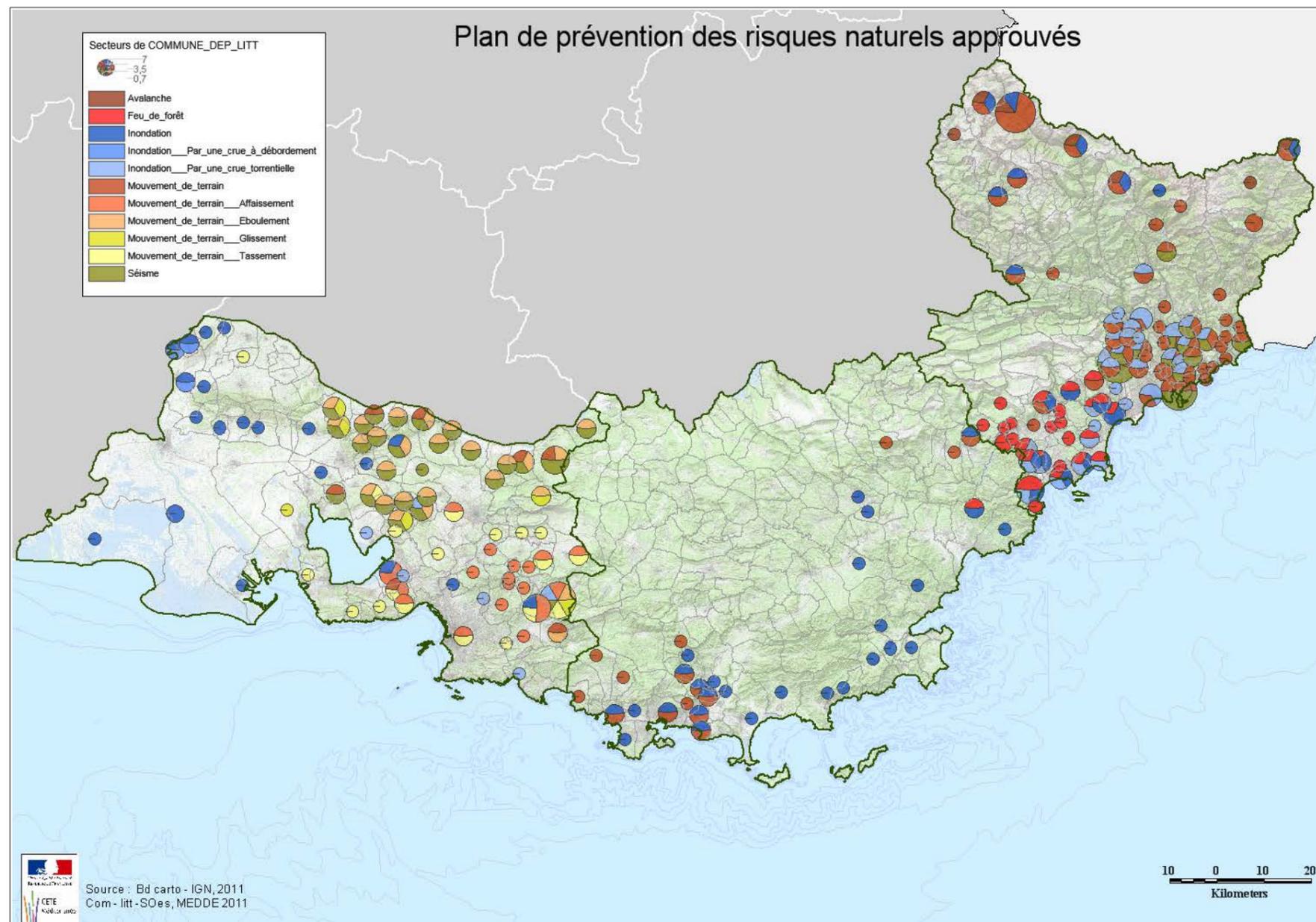
Pour les trois départements littoraux de PACA, près de 70% des communes littorales ont approuvé au moins un PPRN.

353 PPRN sont approuvés (soit en moyenne 1,8 PPR/commune ayant au moins un PPRN ou 0,5 PPRN en comptant l'ensemble des communes) dont 74 (1,6 PPR/commune ayant au moins un PPRN ou 1,1PPRN en comptant l'ensemble des communes littorales) dans les communes littorales et 279 dans les communes rétro-littorales.

Nombre PPRN app.	Alpes-Maritimes		Bouches-du-Rhône		Var		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communes littorales	15	94%	13	59%	17	63%	45	69%
Communes rétro-littorales	71	48%	65	67%	17	13%	153	41%
<b>Toutes communes</b>	<b>86</b>	<b>53%</b>	<b>78</b>	<b>66%</b>	<b>34</b>	<b>22%</b>	<b>198</b>	<b>46%</b>



Nombre de communes PPRN approuvé des départements littoraux de PACA. Source MEDDE, Gaspar juillet 2013.

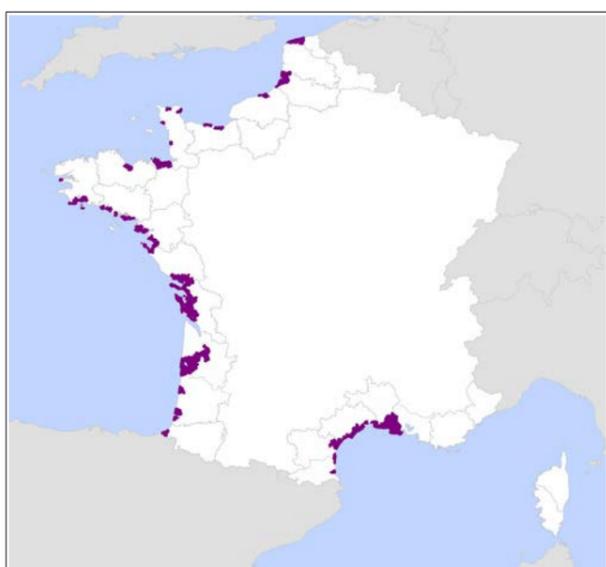


Dans les trois départements littoraux de PACA, 45% des PPRN approuvés sont liés à des mouvements de terrain et 32% à des inondations par crue de cours d'eau (mais pas par submersion marine contrairement à la façade atlantique).

### Sur les PPR littoraux

Les inondations consécutives à la tempête Xynthia de février 2010 ont mis en évidence une couverture insuffisante des territoires par des plans de prévention des risques naturels (PPRN) littoraux et la nécessité de considérablement accélérer le déploiement.

En raison du risque pour les vies humaines constaté actuellement, ou qui pourrait s’y accroître significativement du fait d’une urbanisation non maîtrisée, la circulaire du 2 août 2011 identifiait, sur l’ensemble du littoral français, 303 communes à couvrir de manière prioritaire par un PPR Littoral d’ici 2014.



Les 303 communes de la circulaire du 2 août 2011

3 communes de Bouches-du-Rhône figuraient dans cette liste : Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saintes-Maries-de-la-Mer.

Les PPR "Submersions marines" ont été prescrit le 20 janvier 2012 pour les communes des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

### La directive "Inondations" et la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) : vers la mise en œuvre d'une politique objectivée et priorisée du risque inondation

"Un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la Communauté" (article 1er de la directive).

La directive "Inondation" n'a pas vocation à remplacer les outils de prévention existants (PPRi, PCS, etc.) mais à fournir un cadre et une connaissance du risque permettant une utilisation optimisée de ces outils.

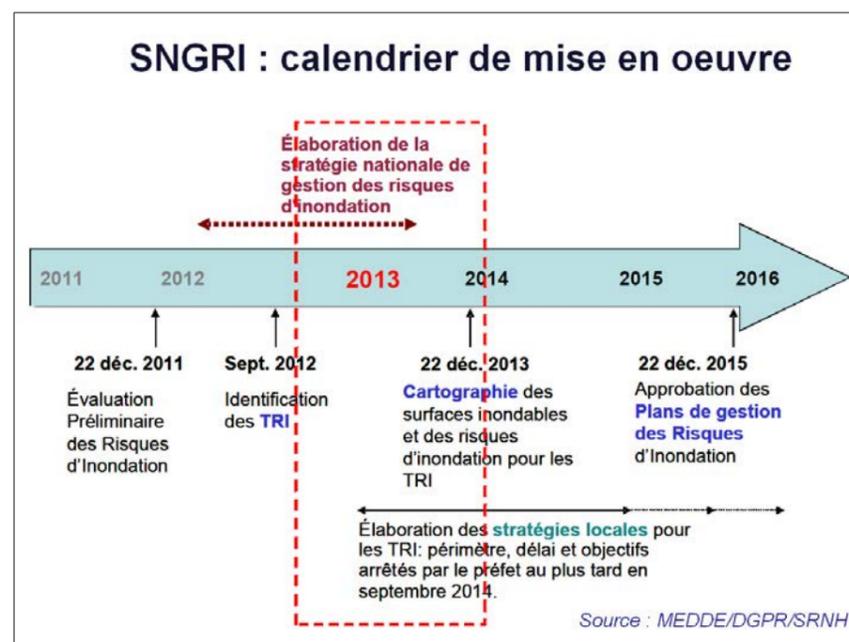
Sa mise en œuvre doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation en cours d'élaboration.

Une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation poursuit 3 objectifs majeurs :

- augmenter la sécurité des populations exposées,
- stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages,
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale.

Elle a vocation à fournir un cadre commun à l'ensemble des pratiques de gestion des inondations et à l'élaboration des PGRI et de leurs déclinaisons territoriales.

Élaborée en concertation avec toutes les parties prenantes représentées au sein de la Commission Mixte Inondation (CMI), la stratégie nationale est en cours de consultation publique jusqu'au 31 octobre 2013.



### L'évaluation préliminaire des risques d'inondations (EPRI)

Elle constitue la première étape de la mise en œuvre de la directive "Inondation" et fait l'état des lieux de l'exposition des enjeux (santé humaine, activité économique, patrimoine culturel, environnement). Elle a pour objectif de mieux connaître la vulnérabilité des territoires exposés aux risques.

Elle se décline en :

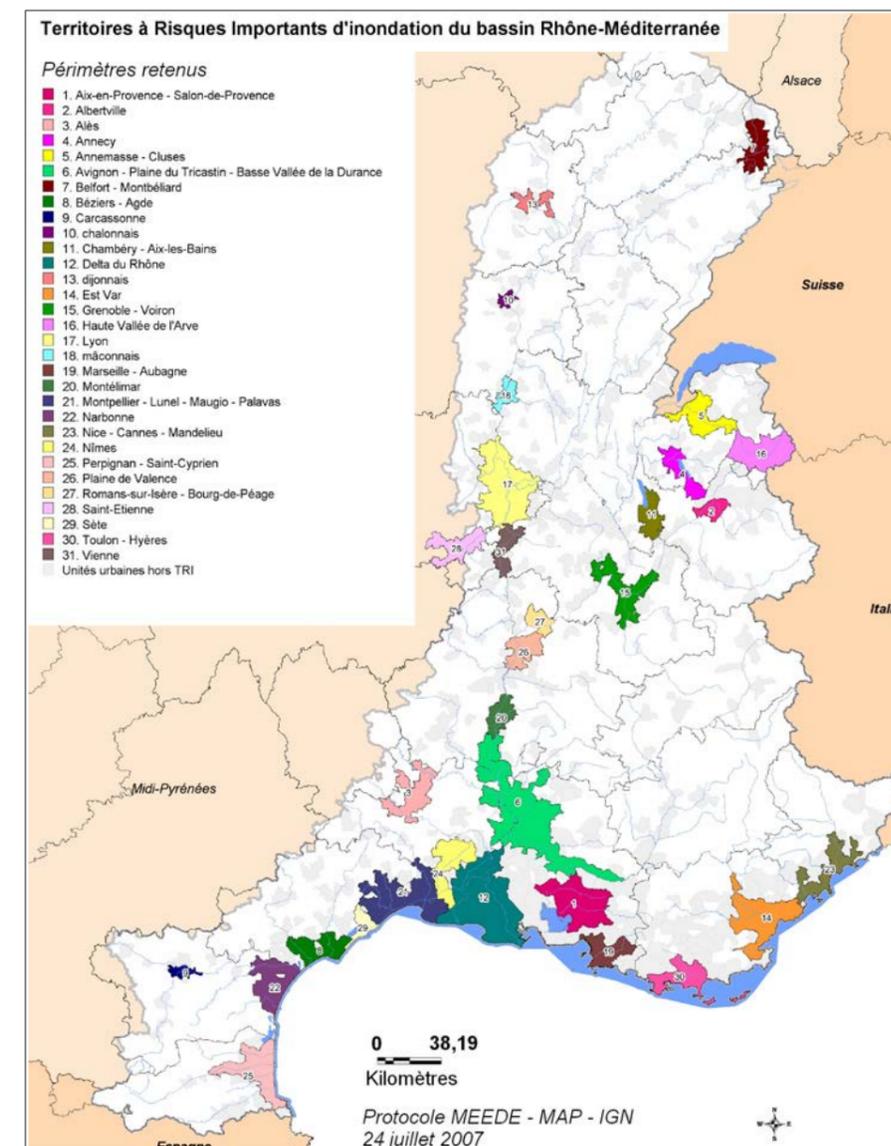
- des EPRI territoriales élaborées au niveau de chaque grand bassin sur la base desquelles ont été identifiés les territoires à risques importants pour lesquels l'effort public sera porté en priorité pour réduire les conséquences négatives des inondations. Pour le bassin Rhône – Méditerranée, l'EPRI a été approuvée le 21 décembre 2011 par le Préfet coordonnateur de bassin,

- une EPRI nationale destinée nourrir l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation.

### Les territoires à risques importants (TRI)

L'identification des territoires à risques importants d'inondation obéit à une logique de priorisation des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations.

La liste des Territoires à Risques Importants d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée a été arrêté le 12 décembre 2012.



En ce qui concerne la région PACA :

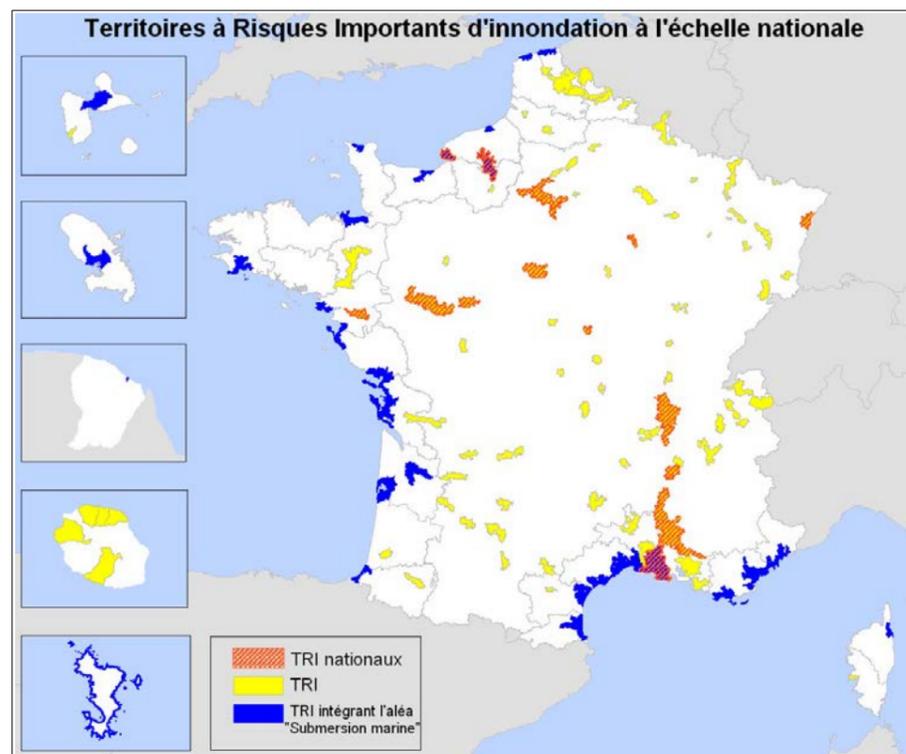
- TRI Delta du Rhône
- TRI Aix-en-Provence/Salon-de-Provence
- TRI Avignon/Plaine Tricastin/Basse Durance
- TRI Marseille/Aubagne
- TRI Toulon/Hyères
- TRI Est Var
- TRI Nice/Cannes/Mandelieu

Le risque de submersion marine est, pour partie, à l'origine de l'identification des TRI : "Delta du Rhône", "Toulon/Hyères", "Est-Var" et "Nice/Cannes/Mandelieu".

Le TRI côtier "Marseille/Aubagne" n'intègre pas le risque de submersion marine.

Certains de ces territoires peuvent être concernés par des inondations ayant des conséquences de portée nationale : ils ont été identifiés par arrêté ministériel en date du 6 novembre 2012.

Pour la région PACA, il s'agit des TRI "Avignon, Plaine du Tricastin, basse Vallée de la Durance" et "Delta du Rhône" intégré au TRI national du Rhône.



### Les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Ils ont pour objectif de définir, sur chaque grand bassin, les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations.

Ils arrêteront les priorités de gestion, spécifiques à chaque grand bassin, les plus à même d'atteindre les grands objectifs de la stratégie nationale. Ils soutiendront et encadreront les démarches de gestion partagée à travers les plans "grand fleuve", les PAPI et la mise en place des stratégies locales de gestion des risques sur les TRI.

Ils seront élaborés en lien étroit avec les révisions des SDAGE. Ils doivent être conclus d'ici le 22 décembre 2015. Les PGRI seront opposables aux documents d'urbanisme et aux autorisations dans le domaine de l'eau. Les PPRI devront être compatibles ou rendus compatibles.

### Les stratégies locales

Elles ont pour objectifs de décliner un programme d'action de réduction des conséquences négatives sur chaque territoire à risques importants.

Elles n'auront de portée juridique, si ce n'est de manière indirecte par l'intermédiaire des PGRI, à la portée juridique étendue, et qui comprendront une synthèse des stratégies locales et de leurs mesures

### Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) et le Plan de submersion rapide (PSR)

#### Les PAPI

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont été lancés en 2002. Ils ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. Le nouvel appel à projets PAPI initié en 2011 doit permettre le maintien de la dynamique instaurée par le premier appel à projets de 2002. Il constitue également un dispositif de transition devant préparer la mise en œuvre de la directive "Inondation" (DI).

Les projets candidats à la labellisation PAPI seront examinés par un comité partenarial au niveau national ou local, regroupant entre autres des représentants de l'État et des collectivités locales. Ce processus s'inscrit dans un cadre d'appel à projet permanent et non plus dans le cadre d'un appel à projet unique.

### Le PSR

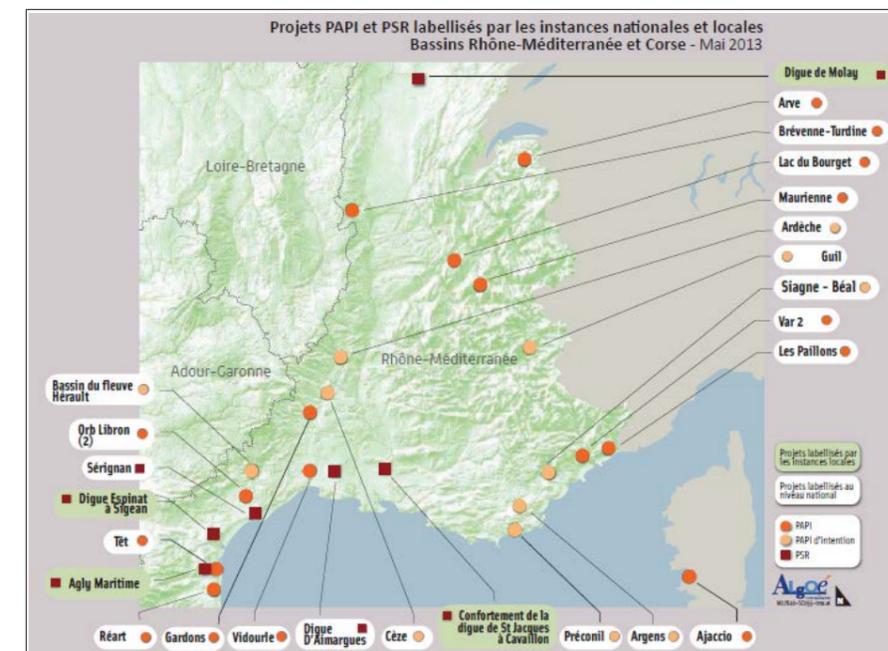
La tempête Xynthia a créé une prise de conscience de la dangerosité des submersions marines et entraîné une accélération en matière de prévention des risques.

Le plan national submersions rapides symbolise cette nouvelle politique. De la protection des habitations, à la sécurité des barrages et des digues en passant par l'amélioration des systèmes d'alertes et de vigilance, ce plan décline de manière concrète les actions de l'État pour assurer la sécurité des personnes dans les zones exposées aux phénomènes brutaux de submersions rapides. Il incite aussi les collectivités territoriales en charge de l'urbanisme et souvent maîtres d'œuvre à se mobiliser. Il vise enfin, en lien avec le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des collectivités territoriales et de l'Immigration, à renforcer la culture du risque.

Validée le 17 février 2011 par le Premier ministre, il vise en priorité la sécurité des personnes et comprend des mesures de prévention, de prévision, de protection et de sauvegarde des populations dans les 6 années à venir.

Il couvre les risques de submersions marines, inondations par ruissellement ou crues soudaines, ruptures de digues fluviales ou maritimes et s'articule autour de quatre axes prioritaires qui recouvrent plus de soixante actions :

1. la maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti ;
2. l'amélioration des systèmes de surveillance, de prévision, de vigilance et d'alerte ;
3. la fiabilité des ouvrages et des systèmes de protection ;
4. le renforcement de la culture du risque.



PAPI / PSR : les projets labellisés depuis 2011 en région PACA

## L'appel à projets "Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux"

Le Grenelle de la mer a proposé que la France se dote d'une stratégie nationale et d'une méthodologie de gestion du trait de côte, du recul stratégique et de la défense contre la mer. Cette **stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte**, s'organise autour d'un programme d'actions 2012-2015 décliné en quatre axes :

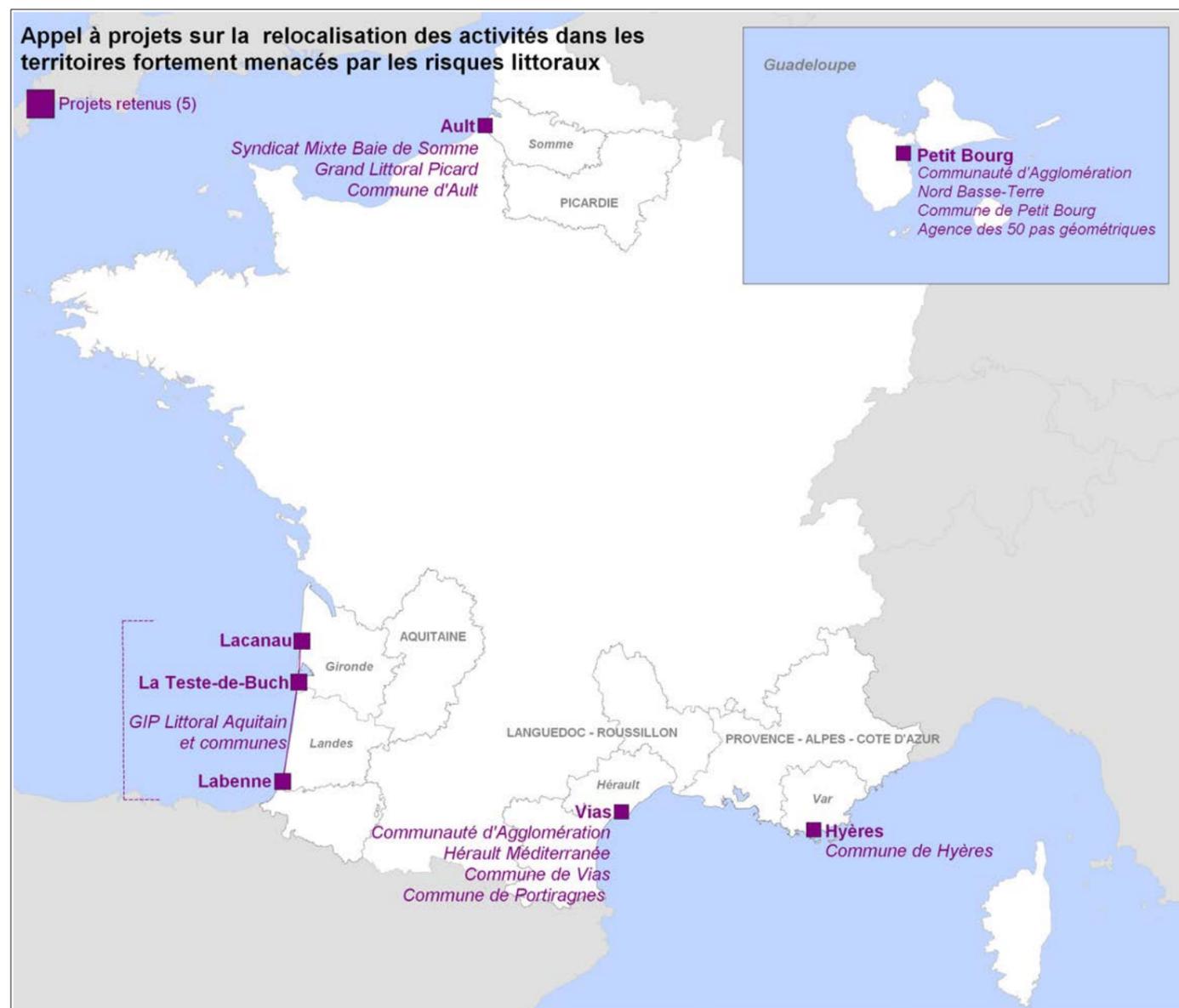
- ▶ axe A : développer l'observation du trait de côte et identifier les territoires à risque érosion pour hiérarchiser l'action publique,
- ▶ axe B : élaborer des stratégies partagées entre les acteurs publics et privés,
- ▶ axe C : évoluer vers une doctrine de recomposition spatiale du territoire,
- ▶ axe D : préciser les modalités d'intervention financière.

Dans ce cadre, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a lancé, en 2012, auprès des collectivités locales intéressées, un appel à projets sur la « relocalisation » des activités dans les territoires fortement menacés par les risques littoraux.

Cet appel à projets, d'un montant de 600 000 euros sur deux ans, a pour objectif, d'encourager, lorsque nécessaire, la mise en œuvre de démarches pilotes de relocalisation des activités et des biens, tout en maintenant le dynamisme des territoires.

Cinq projets ont été retenus pour leur pertinence et leur engagement avec les différents partenaires locaux. Répartis sur l'ensemble des façades maritimes de métropole et d'outre-mer, ils sont représentatifs de différentes morphologies de littoral (dunaire, sableuse, rocheuse, à falaise) et de typologies d'enjeux variés.

Le ministère soutiendra et accompagnera ces initiatives pendant deux ans, période au cours de laquelle leurs démarches de relocalisation devront se concrétiser. Sur la base des enseignements de ces projets, une restitution nationale sera élaborée proposant des éléments méthodologiques et de doctrine concernant la mise en œuvre de la relocalisation des activités et des biens.



### En savoir plus

- « Vulnérabilité du territoire national aux risques littoraux » / CETMEF /dec. 2011
- <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/epri.php>
- <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/tri.php>
- <http://www.planseisme.fr/>

### Sources:

- MEDDE, Base Gaspar 2013
- base de données Prométhée

